

Coordination des conseils de quartier

Réunion du 13 juin 2012

La séance est ouverte à 20 heures 10.

Participaient à la réunion :

Présents conseils de quartier :

Etienne Marcel Chanzy : 2 personnes. Bel Air / Grand Pêcheur / Renan : 1 personne. Centre Ville : 1 personne. Bas Montreuil République : 2 personnes. Ramenas Léo Lagrange Fabien : 1 personne. Villiers Barbusse : 1 personne. Branly Boissière : 1 personne. 9 représentants au total.

Présent municipalité :

P. PETITJEAN : conseiller municipal délégué à la vie associative et à la démocratie locale.

Présents ville :

M. VERMANDE, direction de la Santé, docteur B. TOPUZ, service communal d'hygiène et de santé, P-L VACHER, direction de l'Environnement, et une dizaine de membres de conseils de quartier de la ville, S. BASTE – DESHAYES, Mission citoyenneté.

Excusés :

La Noue Clos Français : 1 personne. Bas Montreuil Bobillot 1 personne. Solidarité Carnot : 1 personne. 3 représentants au total.

I. Point sur la politique de santé de la Ville

La séance commence par la présentation de Marine Vermande, chargée de mission Santé communautaire à la direction municipale de la Santé, où elle arrivée en février dernier et où elle accompagne des projets de santé élaborés par les habitants. Elle se dit à la disposition des conseillers de quartier pour les rencontrer, que ce soit pour exprimer leurs besoins ou lui soumettre des projets. Elle se dit également prête à intervenir lors des assemblées plénières des conseils de quartier qui le souhaiteraient.

Un participant souhaiterait savoir si quelque chose est fait en matière de santé pour les familles roms installées rue des Acacias dans le cadre d'une MOUS. Quels seraient les risques si un ou plusieurs cas de tuberculose, dont on observe une recrudescence actuellement, étaient avérées parmi elles ? La ville organisera-t-elle des opérations de dépistage et prévention ?

Montreuil, le 13 juin 2012

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et le conseil de quartier s'engage à les publier.

Le D^f Topuz indique que la PMI (protection maternelle et infantile) organisera des séances de sensibilisation auprès des familles. Le traitement de la tuberculose relève, lui, du conseil général et des dépistages sont en préparation dans les trois camps roms de Montreuil.

Le D^f Topuz précise que le nombre de cas de tuberculose, chiffre rendu public dans le bilan annuel de santé de la ville, est en stagnation, à 34/100 000. Il n'augmente pas mais ne baisse pas non plus, comme cela fut le cas lors des quarante dernières années. La vaccination BCG reste donc recommandée en Ile-de-France et, *a priori*, avec sept centres de PMI à Montreuil, il n'est pas difficile de pouvoir se faire vacciner. Contrairement à d'autres régions où la vaccination BCG n'est plus recommandée, l'Ile-de-France reste une région particulièrement touchée, mais c'est parce que la précarité sociale et économique, ainsi que le confinement, favorisent le développement de la maladie qui se transmet essentiellement par la salive. C'est pour cela que des opérations de dépistage sont régulièrement organisées, en particulier dans les lieux à risques tels que les foyers de travailleurs migrants.

En réponse à membre de la Coordination, qui s'inquiète de la disparition des centres de santé dans le Bas-Montreuil et de l'apparition de cas de choléra ou de typhoïde au foyer Bara (conçu pour 250 personnes, qui en accueille officiellement 410 mais plus vraisemblablement un millier), le D^f Topuz indique s'être rendu dans la journée dans ce foyer avec un inspecteur de salubrité. Il y a notamment inspecté les cuisines, qui ont été refaites en 2007 et 2008 et formulera des préconisations pour améliorer leur propreté. Même si la situation n'est pas idéale, aucun cas de choléra n'y a été détecté jusqu'à présent. Il existe par ailleurs des projets de reconstruction mais, d'ici-là, la volonté de la municipalité est bien de continuer à améliorer l'hygiène au foyer Bara.

Concernant la situation des établissements de santé du Bas-Montreuil, Patrick Petitjean rappelle qu'on y trouve le centre de santé Bobillot, ainsi qu'un centre associatif tout proche. Quant à la fermeture du centre Voltaire, elle fait partie d'un équilibre global de l'offre publique à Montreuil en matière de santé, et a donc fait l'objet de nombreuses discussions devant le conseil municipal. Le conseil de quartier concerné a aussi abordé le sujet à plusieurs reprises en 2009, et Patrick Petitjean ne voit pas de raison d'y revenir. Il rappelle simplement que la Ville n'est soumise à aucune obligation légale dans ce domaine, les centres de santé dépendant uniquement de la tradition globale et sanitaire de chaque commune. C'est le cas à Montreuil, et la Municipalité garde le même cap. La réhabilitation du centre Voltaire aurait demandé des investissements lourds et, compte tenu de l'offre médicale existante dans le Bas-Montreuil, la Municipalité a préféré concentrer ses moyens sur le nouveau centre de santé du quartier Bel-Air, où les besoins de santé étaient moins bien couverts.

II. Point sur la pollution à Montreuil

En réponse à un participant, qui se plaint de la pollution sonore sur la place Jean Jaurès due au trafic des bus RATP, Pierre-Luc Vacher précise qu'une directive européenne oblige les collectivités locales à publier une carte des bruits liés aux transports (ces cartes, non réglementaires, sont disponibles sur le site de la Ville). La directive impose également aux collectivités d'élaborer un plan

Montreuil, le 13 juin 2012

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et le conseil de quartier s'engage à les publier.

de prévention des bruits. La ville de Montreuil a donc engagé ce travail en identifiant les zones calmes et les points noirs, aucun de ces derniers n'ayant été repéré à Montreuil. Ce travail n'a cependant pas été mené à son terme puisque la question du bruit est désormais confiée à Est Ensemble.

Le D^r Topuz indique par ailleurs que la pollution sonore liée à des problèmes de voisinage ne dépend pas de son service mais du commissariat. Le service municipal d'hygiène et de santé ne se préoccupe, lui, que de la pollution sonore liée à des entreprises. Un contrat local de santé sera d'ailleurs signé prochainement avec l'Etat. Il prévoira vingt-cinq actions, dont une qui consistera à mieux accompagner les habitants qui se plaignent de nuisances avec les entreprises.

Les membres de la coordination lui font part d'un document établi à la demande des conseils de quartier de la ville de Rouen et qui rappelle quelques règles simples à respecter pour limiter les problèmes de voisinage liés au bruit. Ils estiment que la ville de Montreuil devrait s'en inspirer.

Certains membres de la Coordination s'inquiètent de la densification de la ville et de ses conséquences, en particulier en matière de qualité de l'air (accroissement de la circulation automobile). Ils souhaiteraient savoir si des mesures de compensation seront prises, en créant par exemple des espaces verts.

Pierre-Luc Vacher indique que la ville ne réalise pas de mesures de la qualité de l'air mais bénéficie de celles réalisées par l'organisme Airparif qui exploite les données recueillies par des capteurs implantés dans plusieurs villes de la région parisienne. La Municipalité a par ailleurs commandé à Airparif deux études, l'une ponctuelle, l'autre sur plusieurs mois, qui donnera une image encore plus précise de la pollution dans la ville. Pierre-Luc Vacher précise que la pollution qui provoque le plus grand nombre d'infections respiratoires est la pollution de fond, qui frappe de manière égale toutes les communes de l'agglomération parisienne toute les communes, et non la pollution de proximité, même si les habitants perçoivent davantage celle-ci.

Quant à la pollution due aux travaux et chantiers de construction, Patrick Petitjean propose à la Coordination d'en parler avec les services municipaux concernés. Sylvie Baste ajoute que les services des bâtiments, des études urbaines, des permis de construire, des espaces publics et de la voirie, ainsi que la mission citoyenneté ont engagé un travail pour rechercher les solutions qui permettront de suivre les chantiers dans les meilleures conditions possibles. A terme, il devrait être possible de mettre en place une charte qui serait appliquée aux différents stades de chaque chantier.

Un participant regrette que les travaux réalisés Cité Myriam (avenue Walwein), et qui ont donné lieu à une forte pollution ponctuelle, n'ait pas donné lieu à davantage d'information et de concertation avec les riverains. Il rappelle que les entreprises de construction sont soumises à des règles qu'elles ne respectent pas toujours. La question est donc de savoir de quels moyens dispose la municipalité pour les faire respecter.

En réponse à une participante, qui s'inquiète des émissions provenant de l'usine de la SNEM, et dont des analyses, réalisées par le Conseil général, ont prouvé la toxicité, Patrick Petitjean rappelle que ce site travaille pour la défense Nationale, ce qui explique que la préfecture ait toujours freiné des quatre fers sur ce dossier. La mairie a donc donné son accord pour réaliser une contre-expertise,

Montreuil, le 13 juin 2012

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et le conseil de quartier s'engage à les publier.

qu'elle a partiellement prise en charge financièrement, mais dont la préfecture a contesté les résultats. Une fuite a par ailleurs été constatée récemment en provenance du site de la SNEM. Le D^r Topuz s'est donc rendu sur place où il a constaté que la fuite avait été stoppée et, après s'en être fait expliquer les raisons, il a prévenu le bureau de l'Environnement de la préfecture de ce rejet intolérable pour une usine classée pour l'environnement.

Plusieurs participants regrettent que la municipalité ne dispose pas de davantage de moyens de coercition pour lutter rapidement contre les fauteurs de pollution. Le D^r Topuz rappelle donc qu'il est intervenu récemment chez l'entreprise Absorbex (connue aussi sous le nom Francilienne d'assainissement), rue Nungesser. Le service d'hygiène et de santé lui a infligé des amendes et une délégation de la ville a rencontré l'entrepreneur pour lui demander notamment de ne plus nettoyer ses bennes sur le site, ce qu'il a accepté.

En réponse à un participant qui s'inquiète de la pollution des sols, le D^r Topuz précise que les terrains pollués destinés à recevoir des établissements accueillant du public doivent impérativement être dépollués, comme cela est le cas pour le terrain du Haut-Montreuil destiné à accueillir un établissement de psychiatrie.

Sylvie Baste fait état d'une question soulevée par le conseil de quartier Solidarité-Carnot à propos de l'installation d'antennes-relais. Pierre-Luc Vacher précise donc que 48 antennes-relais sont installées sur le territoire de la ville. Pour toutes les antennes de moins de quatre mètres, les opérateurs n'ont pas besoin d'autorisation particulière. Toutefois, dans un souci de transparence, la Ville et les trois opérateurs ont signé une charte de la téléphonie mobile par laquelle les derniers se sont engagés à d'indiquer l'emplacement de toutes leurs antennes quelle que soit leur taille. La Ville pourra également réaliser une analyse par opérateur et par an, ce qu'elle fera dans les lieux où la présence d'antennes relais pourrait poser problème.

III. Parole aux quartiers

Le représentant du quartier Centre-ville regrette le manque d'investissement des élus de la ville dans le fonctionnement de son conseil de quartier. Il trouve très difficile d'avoir accès à eux et de préparer avec eux les assemblées plénières du Conseil de quartier. Patrick Petitjean rappelle donc que les élus ne participent aux réunions de collectif que lorsqu'ils y sont invités, mais pas systématiquement.

La séance est levée à 22 heures 45.

Montreuil, le 13 juin 2012

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et le conseil de quartier s'engage à les publier.